

DIAGNOSTIC DU CHEMINEMENT LITTORAL DE LA MANCHE

sur le territoire de la Communauté de Communes
Côte Ouest Centre Manche

État d'avancement du sentier littoral :

Le balisage *sentier littoral* existe seulement sur la commune de Saint-Germain-sur-Ay. C'est la communauté de communes où il est le moins présent.

 <p>Surville Un arrêté préfectoral relatif à la SPPL a été pris sur la commune mais il n'y a ni aménagement, ni balisage.</p> <p>Saint-Germain-sur-Ay : Le sentier est balisé.</p> <p>Créances : Un arrêté préfectoral relatif à la SPPL a été pris sur la commune mais il n'y a ni aménagement, ni balisage.</p>	 <p>Saint-Rémy-des-Landes : Le GR® passe dans les dunes Conservatoire du Littoral.</p> <p>Glatigny : Le GR® passe sur des chemins communaux.</p> <p>Bretteville-sur-Ay : Le GR® passe sur des chemins et routes communales.</p> <p>Pirou : Il existe des chemins communaux (dont la promenade Emile Giard) et le sentier de l'ENS des dunes de Pirou.</p> <p>Geffosses : Le GR® passe dans les dunes communales et CdL.</p> <p>Anneville-sur-Mer : Le GR® passe dans le cordon dunaire appartenant à la commune et au département.</p>
---	---

Tracé du GR®, du Nord au Sud :

Le GR® suit globalement le littoral jusque la limite communale entre Saint-Germain-sur-Ay et Créances, en partie à cause de l'insécurité sur la RD 650. Il rejoint alors Lessay, évite les dunes de Créances et Pirou (ce qui est regrettable) et rejoint le havre de Geffosses par le Nord.

Pour valoriser le cheminement littoral sur Créances et Pirou, il serait pertinent de déplacer le GR® ou de créer une variante du GR®.

Compétences de l'EPCI en rapport avec le cheminement littoral :

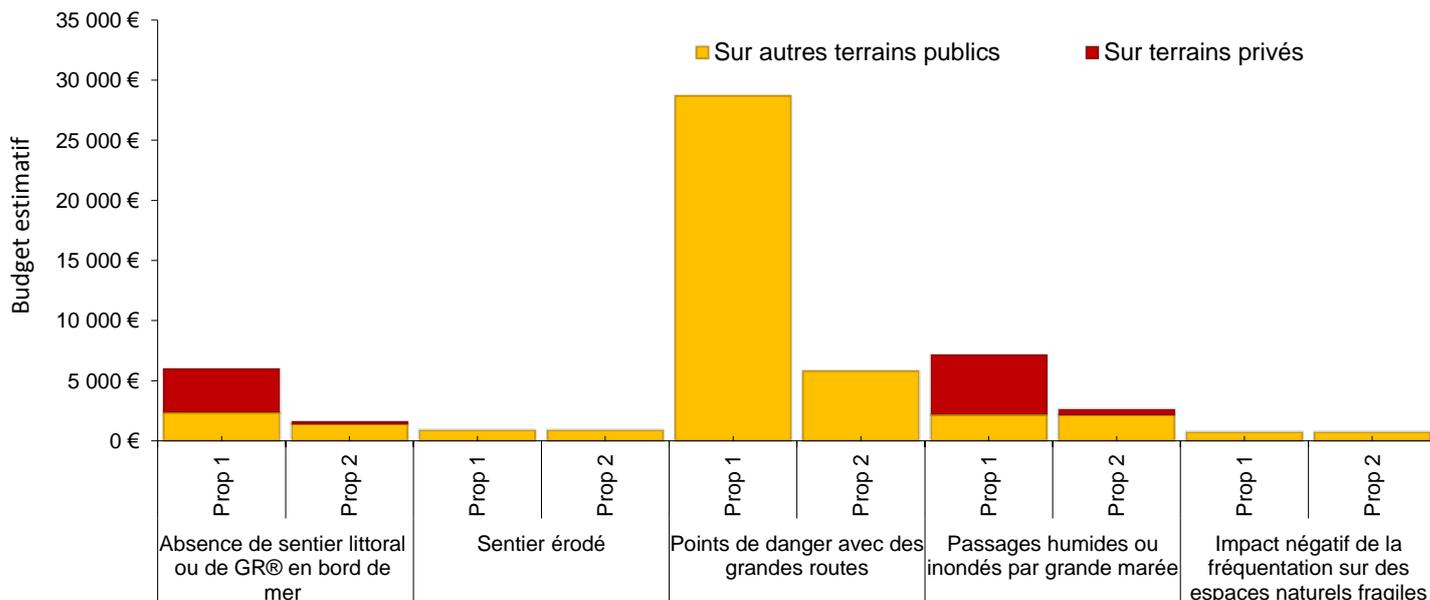
ENVIRONNEMENT	TOURISME	AUTRE
<p>Aménagement, entretien, mise en valeur du littoral – gestion des espaces naturels littoraux.</p> <p>Aménagement et entretien des chemins de randonnées pédestres inscrits au PDIPR et des aires de pique-nique attenantes</p>	<p>Promotion du tourisme, dont la création et la gestion de l'office de tourisme et de ses bureaux d'information touristique qui assurent les missions d'accueil et d'information touristiques, de promotion touristique du territoire de l'EPCI, de coordination des acteurs locaux et de commercialisation de produits touristiques</p>	<p>Études et mesures de protection du littoral dans le cadre de la lutte contre l'érosion dunaire</p>

Entretien effectif des sentiers inscrits au topoguide : oui

Localisation des points noirs identifiés :



Synthèse du budget par type de difficulté traitée et par domanialité :



Récapitulatif des propositions 1 (qui sont les plus pertinentes et/ou les plus probables) :

N° de point noir	Commune	CdL		Autres terrains publics		Terrains privés		Prix total
		Linéaire	Prix	Linéaire	Prix	Linéaire	Prix	
1	Saint-Rémy-des-Landes			380 m	1 460 €			1 460 €
2	Surville					480 m	450 €	450 €
3	Surville			250 m	23 000 €			23 000 €
4	Saint-Germain-sur-Ay			5 380 m	720 €	280 m	4 515 €	5 235 €
5	Saint-Germain-sur-Ay / Créances			2 190 m	5 700 €			5 700 €
6	Créances					470 m	3 420 €	3 420 €
7	Créances			490 m	2 350 €			2 350 €
8	Créances			2 980 m	890 €			890 €
9	Pirou			5 350 m	250 €			250 €
10	Pirou / Geffosses					220 m	200 €	200 €
11	Anneville-sur-Mer			2 500 m	750 €			750 €
TOTAL		0 m	0 €	19 520 m	35 120 €	1 450 m	8 585 €	43 705 €

Récapitulatif des propositions avec intégration des propositions 2 lorsqu'elles existent (en gris) :

N° de point noir	Commune	CdL		Autres terrains publics		Terrains privés		Prix total
		Linéaire	Prix	Linéaire	Prix	Linéaire	Prix	
1	Saint-Rémy-des-Landes			380 m	1 460 €			1 460 €
2	Surville					480 m	450 €	450 €
3	Surville			250 m	100 €	330 m	0 €	100 €
4	Saint-Germain-sur-Ay			6 260 m	720 €			720 €
5	Saint-Germain-sur-Ay / Créances			2 190 m	5 700 €			5 700 €
6	Créances			620 m	1 390 €			1 390 €
7	Créances			800 m	0 €			0 €
8	Créances			2 980 m	890 €			890 €
9	Pirou			5 350 m	250 €			250 €
10	Pirou / Geffosses					220 m	200 €	200 €
11	Anneville-sur-Mer			2 500 m	750 €			750 €
TOTAL		0 m	0 €	21 330 m	11 260 €	1 030 m	650 €	11 910 €

Nécessité d'une modification de la SPPL par enquête publique et arrêté préfectoral

1. SAINT-REMY DES LANDES : nord du havre de Surville

NATURE DE LA DIFFICULTE



Passage du GR® sur le DPM inondé à marée haute. La hauteur de la végétation et la laisse de mer rendent le cheminement difficile. Pas d'arrêté instaurant le *sentier littoral* à Saint-Rémy des Landes.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Piétinement de la végétation du fond de havre et notamment une station d'espèces protégées (la bruyère marine et la statice à oreilles d'ours)
Zone Natura 2000 (directive Habitats)

PROPOSITION

La proposition consiste à faire passer le cheminement sur le haut de la digue.



Cheminement actuel peu marqué dans la laisse de mer

Intérêt de la proposition



- Vues plus intéressantes depuis le haut de digue avec d'un côté le havre et de l'autre le bocage
- Accessibilité à marée haute
- Éviter le passage dans une station d'espèces protégées

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Digue à priori sur le DPM d'après la DDTM (sinon instaurer la SPPL)
- Nécessite un entretien régulier

Avant

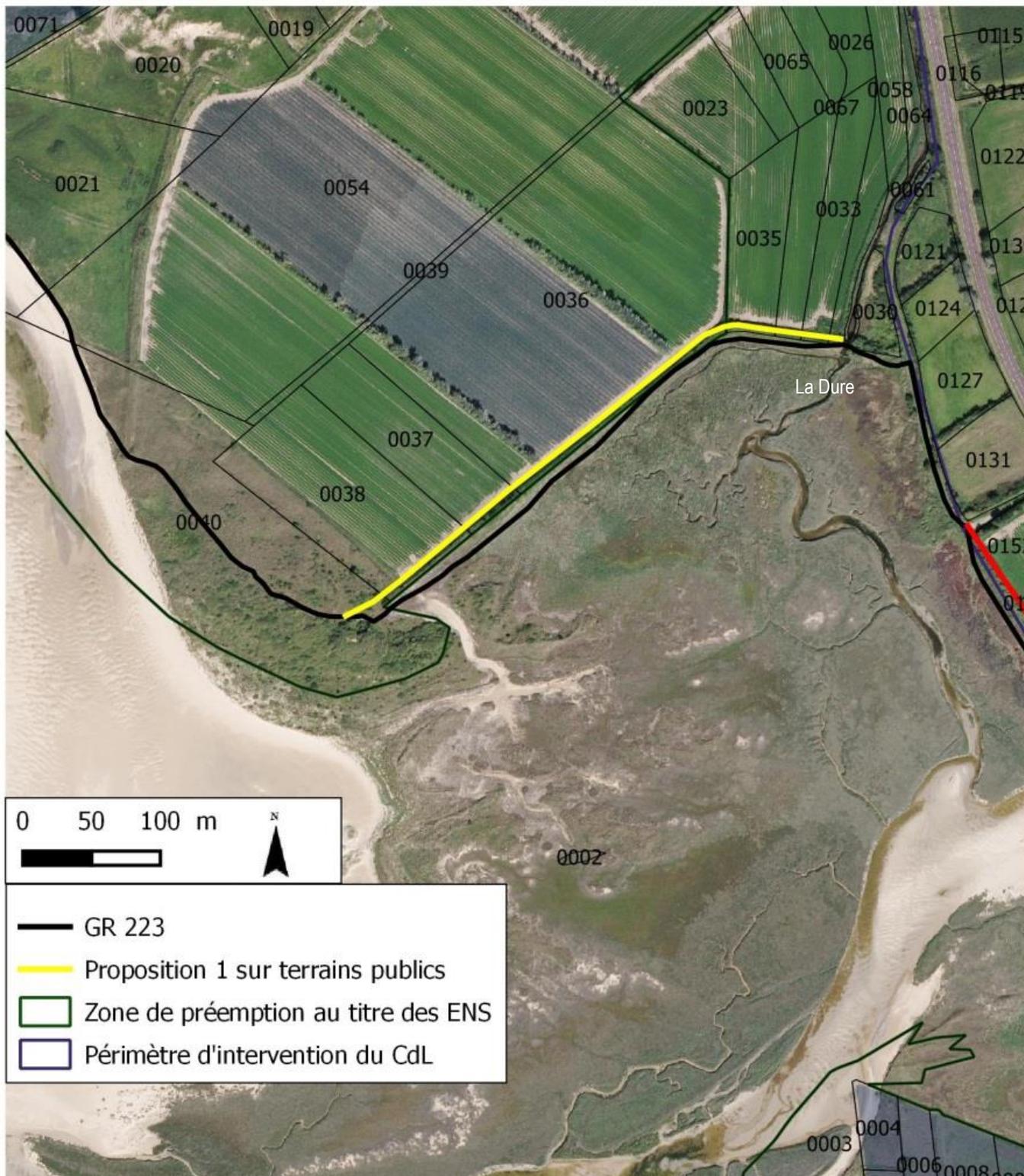


Après



Débroussaillage de la digue pour pouvoir cheminer dessus et profiter d'une double vue sur le havre et sur le bocage

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Passage sur la digue d'une largeur de 1 à 1,5 mètres	DPM	425 m	Débroussaillage puis prévoir un entretien régulier	1 460 €



2. SURVILLE : du chemin départementale n°67 (Cosnardière) à la Vesquerie

NATURE DE LA DIFFICULTE



Une servitude de droit (3 m) a été mentionnée dans l'arrêté pris en 1982 pour la commune de Surville. Le passage continue pourtant à se faire sur le DPM car les champs sont cultivés et il n'y a aucune signalétique.



Passage du GR® sur le DPM inondable et dans une importante couche de laisse de mer

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Piétinement de la végétation du fond de havre
Zone Natura 2000 (directive Habitats)
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

La proposition consiste à faire passer le cheminement derrière la haie (bande de 2 mètres) des parcelles.



État du talus et de la haie des parcelles

Intérêt de la proposition



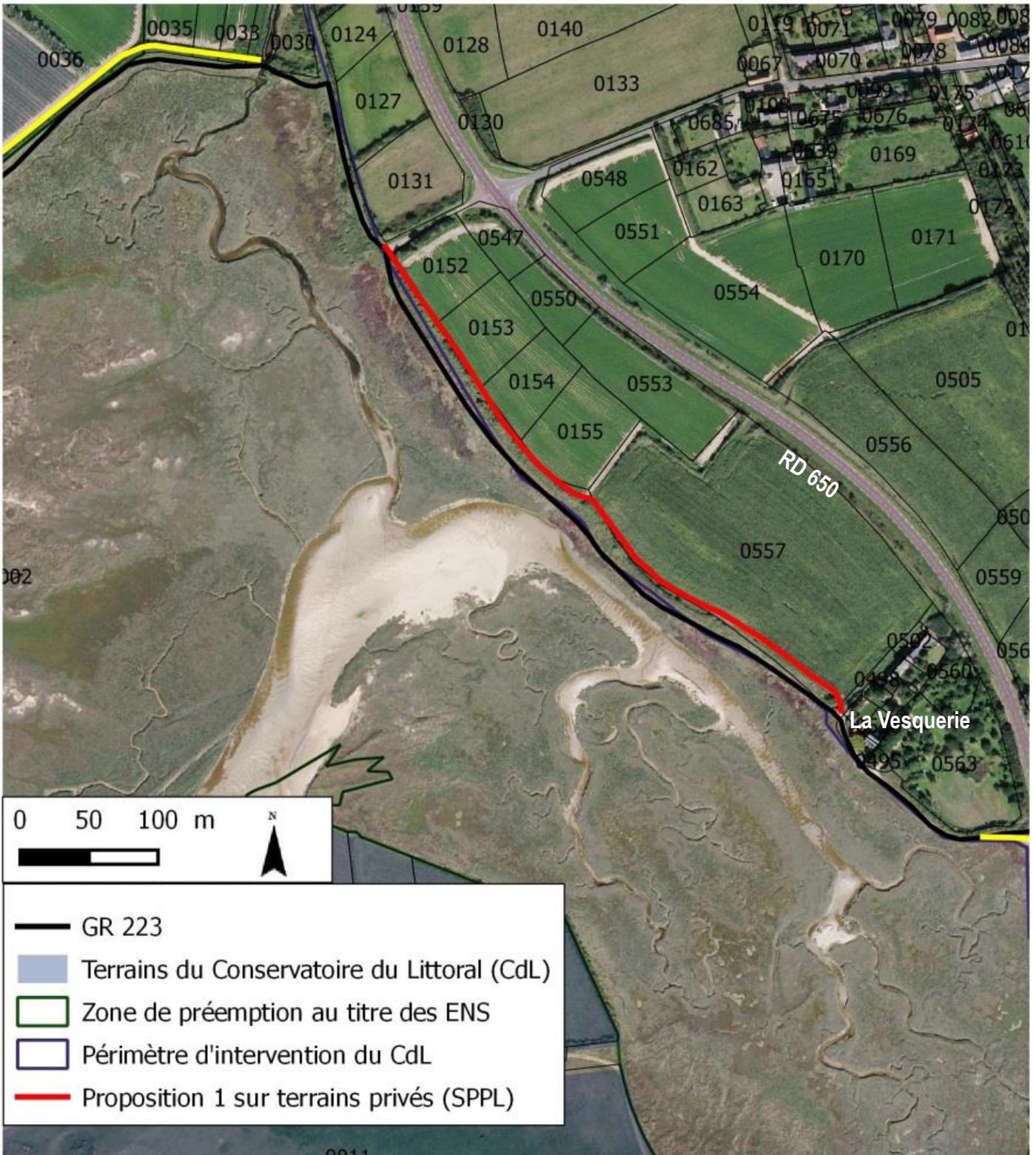
- Prendre de la hauteur par rapport au passage sur le DPM
- Cheminement plus confortable
- Accessibilité à marée haute

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

MODÉRÉ

- Tracé de droit de la SPPL (mentionné dans l'arrêté) : nécessite une négociation avec les exploitants des parcelles pour laisser une bande non cultivée

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Passage derrière la haie des parcelles OA 152 à OA 155	Privé (SPPL)	240 m	Bande enherbée non cultivée	170 €
BC	Passage sur le talus dégagé de la parcelle OA 557	Privé (SPPL)	240 m	Tonte de l'emprise du cheminement, comblement des trous	280 €
Total			480 m		450 €



3. SURVILLE : passage sur la RD 650 dite « route touristique »

NATURE DE LA DIFFICULTE



Passage dangereux sur l'accotement de la RD 650 : la pente de l'accotement oblige les randonneurs à enjamber la glissière de sécurité et cheminer le long de la route.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Zone Natura 2000 (directive Habitats)
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION 1

La proposition consiste à faire un petit aménagement au croisement du passage inondable de la Vesquerie et de la RD 650 pour pouvoir rester constamment derrière la glissière de sécurité. Cette dernière devra être déplacée pour avoir suffisamment de place pour cheminer derrière. L'entretien de la végétation devra être réalisé plus régulièrement qu'actuellement.



Actuellement, la largeur de l'accotement et les branches d'arbres ne permettent pas de rester derrière la glissière de sécurité

Intérêt de la proposition



- Sécuriser le cheminement
- Rester en bord de havre
- La qualité et le confort de la randonnée en bord de grande route reste médiocre

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

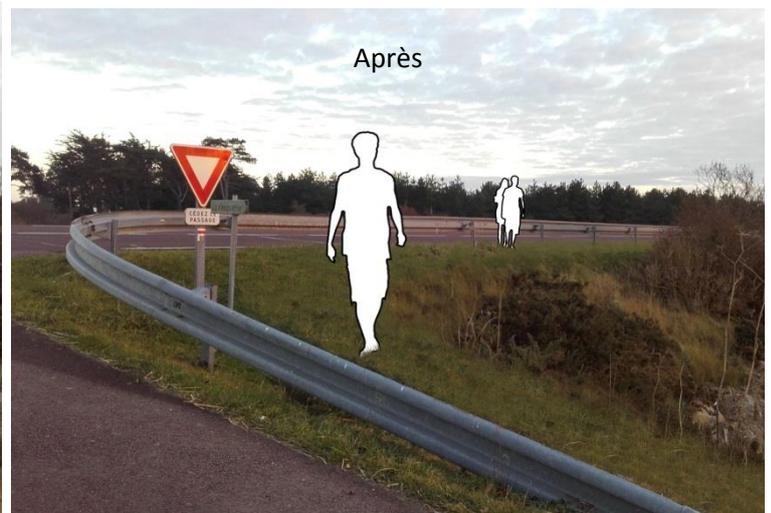
MODÉRÉ

- Emprise du remblai sur terrain départemental et DPM
- Respect d'une distance de sécurité entre la route et la glissière

Avant



Après



Aménagement derrière la glissière de sécurité : l'idéal serait de permettre le cheminement derrière les panneaux de signalisation

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Reprise de l'accotement	DPM	10 m	Remblai	3 000 €
BC	Emprise de cheminement sécurisé derrière la glissière de sécurité	Département	240 m	Déplacement de la glissière de sécurité	20 000 €
Total			250 m		23 000 €

PROPOSITION 2

La seconde proposition consisterait à passer par la propriété du château de Surville, si les propriétaires y sont favorables. Au-delà d'éviter le cheminement sur la RD 650 qui est assez désagréable, cela permettrait de mettre en valeur le château et de faire découvrir aux randonneurs un patrimoine architectural d'exception.



Entrée de la propriété du château de Surville

Intérêt de la proposition



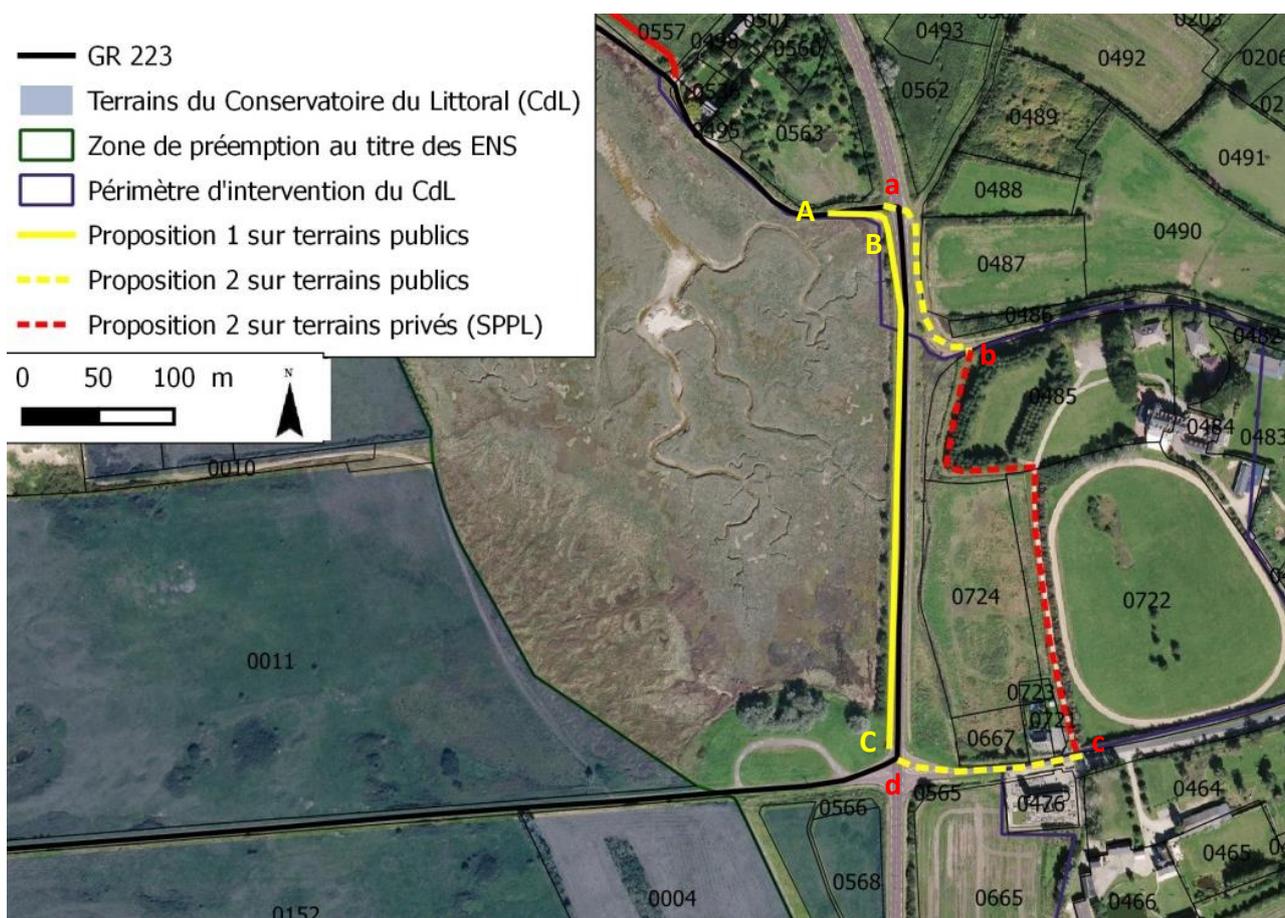
- Découverte d'un patrimoine architectural invisible depuis la route
- Nécessite de traverser 2 fois la RD 650 ce qui est peu sécurisant

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Nécessite une négociation avec les propriétaires pour passer dans leur propriété
- Nécessite une modification du tracé de la SPPL ou une convention de passage

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
ab	Chemin	Commune de Surville	130 m	2 panneaux de signalisation + 2 supports	50 €
bc	Passage dans la propriété du château de Surville	Privé	330 m	-	-
cd	RD 526	Département	120 m	2 panneaux de signalisation + 2 supports	50 €
Total			580 m		100 €



4. SAINT-GERMAIN-SUR-AY : nord du havre de Saint-Germain-sur-Ay

NATURE DE LA DIFFICULTE



Passage humide et/ou inondé à marée haute, dès que le coefficient de marée atteint 90 à 95 (soit une moyenne de 5 jours/mois)

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Zone Natura 2000 directive Habitats
Site Classé
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION 1

Proposition d'une variante marée haute. Cependant, du fait de la proximité de la route touristique qui doit être absolument évitée, il faudrait créer deux tronçons de sentier : un tronçon de SPPL juste après le corps de garde qui inonde très rapidement ainsi qu'un tronçon sur parcelle communale le long de la route départementale submersible à faible coefficient (coefficient de 90 à 95).



Intérêt de la proposition



- L'instauration d'un petit tronçon de SPPL permet de passer près du corps de garde par tous les coefficients de marée
- Variante assez longue : augmentation de 35 % de la longueur du tracé

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Nécessite une modification du tracé de la SPPL ou plusieurs conventions de passage ou des acquisitions foncières

Le cheminement dans les herbues est très apprécié par les promeneurs à marée basse : il serait donc dommage de le supprimer complètement

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Chemin	Commune	120 m	-	0 €
BC	Mise en place d'une SPPL modifiée (emprise des 3 mètres pas applicable) dans les parcelles OB 513, 514, 516, 517 et 518 ou acquisitions foncières	Privé	280 m	Clôtures Abattage et débroussaillage 15 emmarchements pour franchir la haie de la parcelle 518 5 emmarchements en bois pour franchir la haie de la parcelle OB 518	4 515 €
CD	Chemin et rues des Mares	Commune	870 m	-	0 €
DE	RD 306 et RD 72	Département	1 400 m	-	0 €
EF	Chemin des Mézières	Commune	450 m	-	0 €
FG	Débroussaillage sur la parcelle 212 qui est surélevée	Commune	360 m	Débroussaillage le long des haies	670 €
GH	Chemin	Commune (Saint-Germain-sur-Ay)	1 060 m	-	0 €
HI	Chemin	Département	1 120 m	2 panneaux d'information	50 €
Total			5 660 m		5 235 €



Tronçon AB : l'instauration du petit tronçon de SPPL permet de passer à proximité du corps de garde, par tous les coefficients de marée



Tronçon FG : Passage sur la parcelle communale n°212 dite « Le batelier pour la grève »

PROPOSITION 2

La deuxième proposition est quasiment la même variante marée haute mais plutôt que d'installer une SPPL dans les champs, elle contourne ce secteur par une grande route : la RD 306.



Tronçon ab : la RD 306, une route peu sécurisante pour les piétons

Intérêt de la proposition



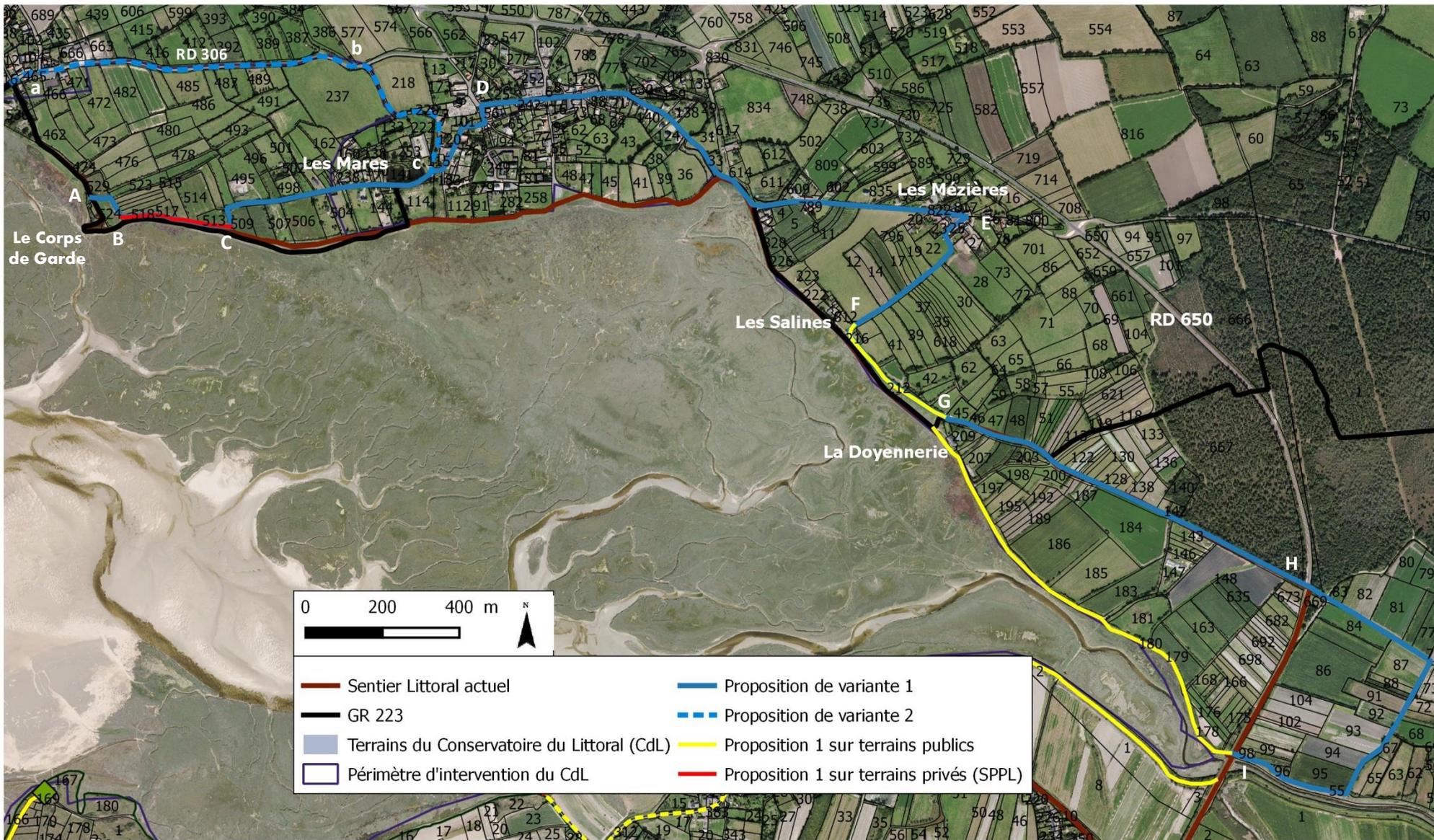
- Passage sur la RD 306, peu sécurisante et peu confortable pour les piétons
- Variante encore plus longue que la variante 1 : augmentation de 50 % de la longueur du tracé actuel

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Routes et chemins existants

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
ab	RD 306	Département	940 m	-	0 €
bc	Rue des Mares	Commune	670 m	-	0 €
cD	RD 306 et RD 72	Département	260 m	-	0 €
DE	RD 306 et RD 72	Département	1 400 m	-	0 €
EF	Chemin des Mézières	Commune	450 m	-	0 €
FG	Débroussaillage sur la parcelle 212 qui est plus en hauteur	Commune	360 m	Débroussaillage le long des haies	670 €
GH	Chemin	Commune (Saint-Germain-sur-Ay)	1 060 m	-	0 €
HI	Chemin	Département	1 120 m	2 panneaux d'information	50 €
Total			6 260 m		720 €



5. SAINT-GERMAIN-SUR-AY : fond du havre de Saint-Germain-sur-Ay

NATURE DE LA DIFFICULTE



Sentier littoral sur l'accotement de la RD 650 pendant 870 m. Le GR® évite ce secteur en passant par Lessay.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Zone Natura 2000 directive Habitats
Site Classé
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

La proposition consiste à rapprocher le cheminement en bord de havre afin de ne cheminer sur la route touristique que 80 mètres au niveau du pont sur l'Ay, endroit le moins dangereux puisqu'il est possible de marcher derrière la glissière de sécurité et le mur en pierre. Pour cela, on réinvestit l'ancien passage en bord de havre depuis le lieu-dit de la Doyennerie jusqu'au pont de la RD 650 et on crée un passage sur la digue Sud. Le chemin de la Doyennerie à la RD 650 reste utilisé pour la variante marée haute (cf. fiche précédente).



Tronçon CD : nécessite l'installation de plusieurs passages d'homme car la digue sert de zone de repli pour les moutons

Intérêt de la proposition



- 80 mètres sur la route contre 870 mètres actuellement
- Passage en front de havre plus agréable que dans le chemin et la route empruntés actuellement

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

MODÉRÉ

- Digue à priori sur le DPM d'après la DDTM (sinon instaurer la SPPL)
- Plusieurs zones clôturées qui servent de repli pour les moutons : nécessite la mise en place de passages d'hommes à chaque clôture

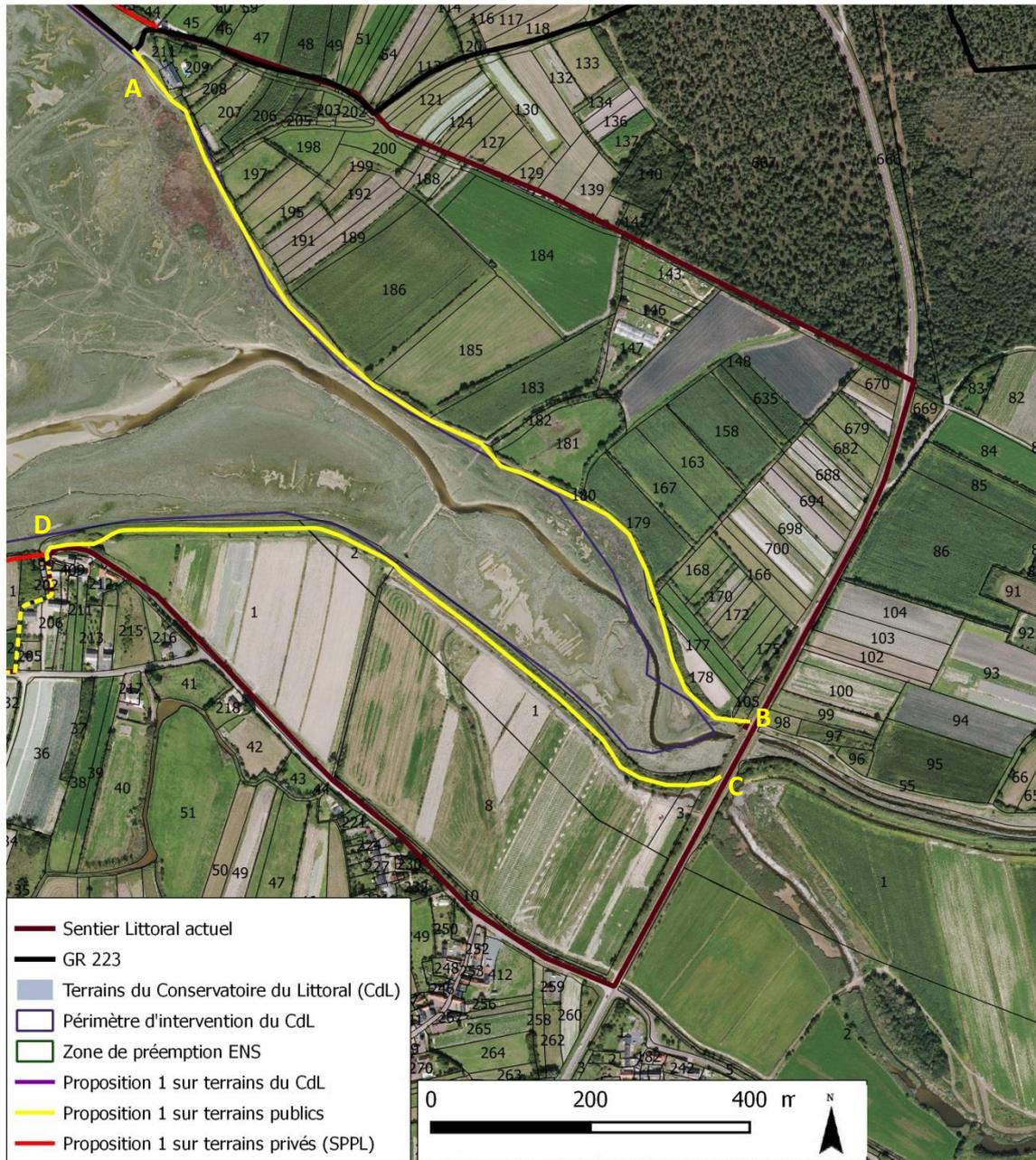


Tronçon AB : nécessite l'installation d'un passage d'homme



Tronçon BC : cheminement sécurisé derrière la glissière de sécurité et le mur en pierre

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Passage en bord de DPM	DPM	1 200 m	1 passage d'homme au niveau de la RD 650	450 €
BC	Passage derrière la glissière de sécurité de la RD 650	Département	80 m	-	0 €
CD	Passage sur la digue	DPM	910 m	5 passages d'homme : plusieurs parcs à moutons Tonte du cheminement	5 250 €
Total			2 190 m		5 700 €



Type de passage d'homme pouvant être utilisé pour les clôtures à moutons :



6. CREANCES : entre le hameau Legruel et le village du Grand Haut Dy

NATURE DE LA DIFFICULTE



Pas de sentier au bord du havre.
La continuité de cheminement se fait sur la rue des Nonces

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Zone Natura 2000 directive Habitats
Site Classé
ZNIEFF de type I et II



La rue des Nonces, route calme et proche du havre, sur laquelle le Sentier Littoral passe

PROPOSITION

La proposition consiste à instaurer un nouveau tracé de SPPL par arrêté préfectoral le long du havre de Saint-Germain plutôt que de passer sur la route.



Parcelle ZE 197 : le cheminement peut se faire le long de la clôture

Intérêt de la proposition



- Intérêt paysager fort : 500 mètres de sentier au bord du havre
- Assurer une continuité sans passer sur la route

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Modification du tracé de la SPPL par procédure enquête publique/arrêté préfectoral
- Bâtiment à moins de 15 mètres mais il ne semble pas être à usage d'habitation

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Mise en place de la SPPL dans les parcelles ZE 197, 1, 3, 4, 5 et 9	Privé	470 m	Débroussaillage et abattage des haies Clôtures pour la parcelle ZE 197 2 chicanes	3 420 €

PROPOSITION 2

Si on conserve le tracé actuel du *sentier littoral* sur la rue des Nonces, il faut remettre en état le chemin communal dans lequel il a été instaurée. Un chemin carrossable pourrait être utilisé une cinquantaine de mètres plus loin mais il est privé.



Chemin communal partiellement embroussaillé

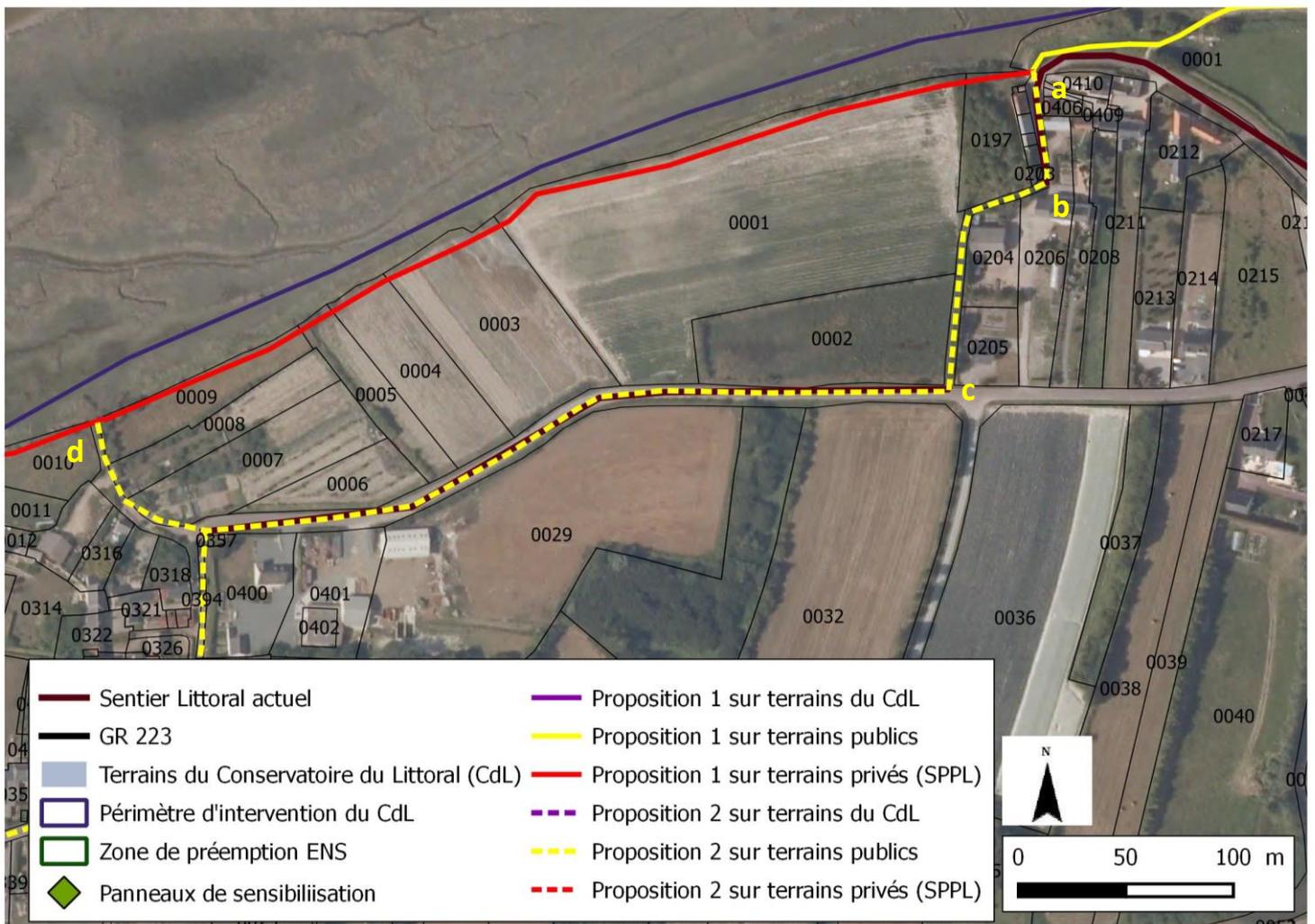
Intérêt de la proposition

- Assurer une continuité directe
- Peu d'intérêt paysager par rapport à la proposition 1

Difficulté de mise en œuvre de la proposition **FACILE**

- Chemin communal
- L'absence de haies ou de clôtures avec les parcelles peut engendrer un conflit d'usage

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
ab	Rue du Hameau Legruel	Commune (Créances)	60 m	-	0 €
bc	Réouverture du chemin communal du hameau Legruel		110 m	Débroussaillage et ramassage	1 390 €
cd	Rue des Nonces		450 m	-	0 €
Total			620 m		1 390 €



7. CREANCES : entre les villages du Grand Haut Dy et du Haut Dy

NATURE DE LA DIFFICULTE



Pas de sentier au bord du havre : la SPPL instaurée sur les parcelles n'a jamais été mise en place.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Zone Natura 2000 directive Habitats
Site Classé
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION 1

La proposition consiste à faire les travaux nécessaires pour ouvrir ce tronçon de sentier le long du havre.



Cheminement sur la digue de la parcelle n°313

Intérêt de la proposition



- 500 mètres de sentier au bord du havre
- Assurer une continuité sans passer sur la route

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

MODÉRÉ

- SPPL déjà instaurée par arrêté préfectoral (tracé modifié sur la parcelle n°313 et tracé de droit sur la parcelle n°10)

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Ouverture d'un sentier sur la digue au bord des parcelles n°313 et n°10	DPM	490 m	Débroussaillage des haies 4 passages d'homme pour passer dans les parcs de replis des moutons	2 350 €

PROPOSITION 2

La deuxième proposition consiste à emprunter la route existante.

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
ab	Rue de Nances puis rue du Haut Dy	Commune (Créances)	580 m	-	0 €
bc	Chemin vers la pointe du Becquet	Commune (Créances)	220 m	-	0 €
Total			800 m		0 €



Intérêt de la proposition



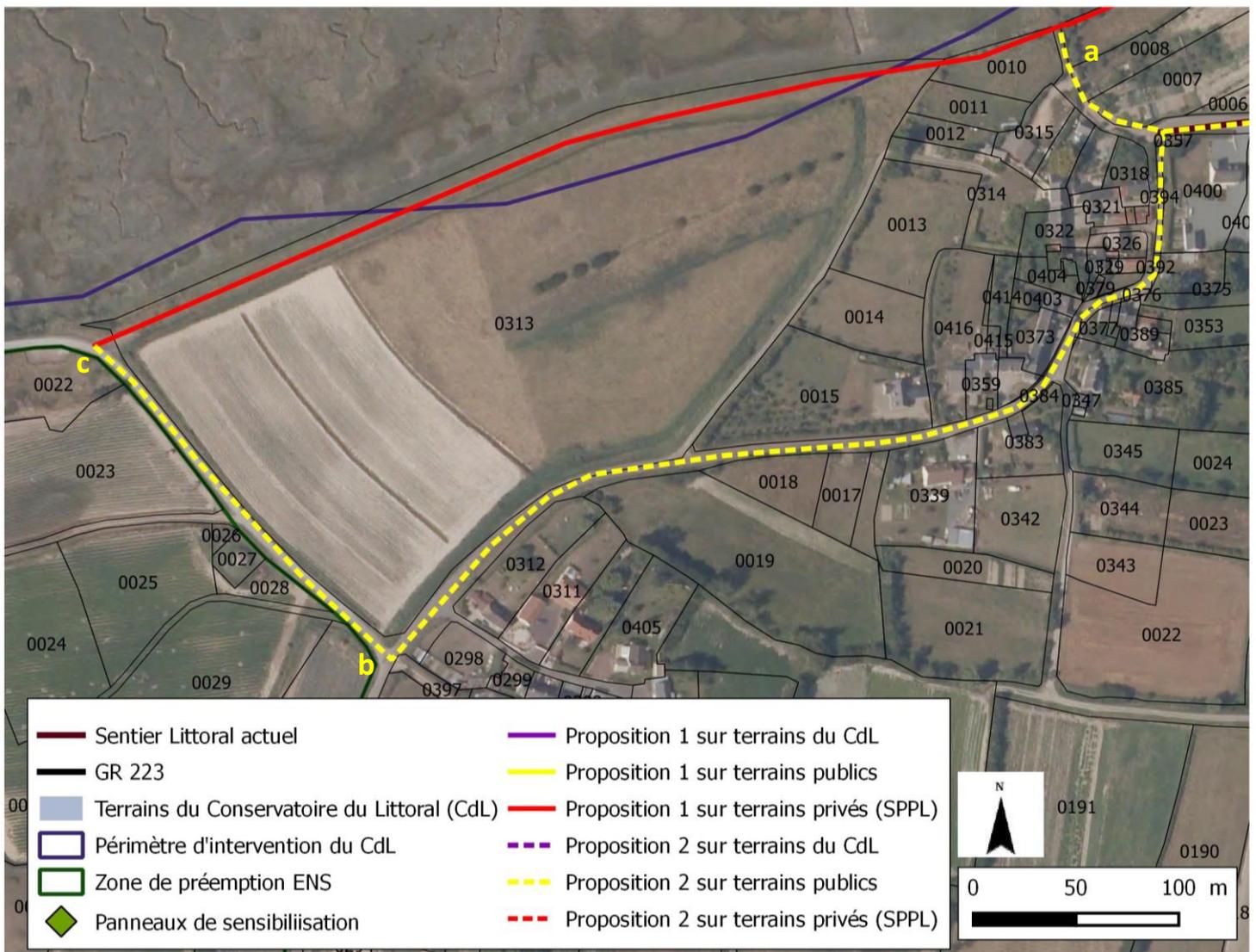
- Ce tracé permet de passer dans un village très pittoresque : le hameau du Haut Dy

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Routes communales

Passage dans le hameau du Haut Dy, un village calme et très pittoresque



8. CRÉANCES : Sud des dunes jusqu'au camping municipal

NATURE DE LA DIFFICULTE



Très forte érosion : Supérieure à 3 m par an selon l'Indicateur National de l'érosion Côtière. Une partie du sentier n'existe plus.



Au niveau du camping, le sentier tout comme les pins, tombent à la mer

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Zone Natura 2000 directive Habitats Site Classé ZNIEFF de type I et II



Le balisage du PR, plus ou moins enseveli, est en crête de dune, ce qui n'est pas satisfaisant pour sa stabilité

PROPOSITION

Ce secteur est en très forte érosion : il n'y a qu'à regarder la superficie du cadastre tombé à la mer pour en prendre conscience. Plusieurs possibilités de recul du cheminement ont été étudiées. Finalement, le choix retenu est d'emprunter les très nombreux chemins existants, en partie empruntés par le sentier Promenade et Randonnée du PNR et de l'ex-CC de Lessay. Le balisage de ce dernier est à revoir et à mutualiser avec celui du *Sentier Littoral* pour éviter les secteurs fragiles. Une brèche doit être comblée pour freiner l'érosion de la crête de dune, proche du cheminement à cet endroit. L'abondance de chemins existants rend relativement facile la déviation du cheminement lorsque l'érosion menacera directement le chemin proposé.

Au niveau du camping, le choix est de passer sur un sentier spontané derrière le camping car réinvestir dans la création d'un sentier devant le camping n'est pas judicieux compte tenu de la grande fragilité de la dune à cet endroit.

Intérêt de la proposition



- Cheminement balisé dans les dunes maraîchères de Créances

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Dunes et chemins existants communaux

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Chemins existants Colmatage d'une brèche qui menace le cheminement	Commune (Créances)	2 110 m	Fourniture et pose de 10 m de ganivelles Fascinage devant la ganivelle 5 panneaux de sensibilisation	890 €
BC	Sentier non balisé mais qui semble fréquenté par les randonneurs	Commune (Créances)	530 m	-	0 €
CD	Trottoirs de la RD 394	Département	340 m	-	0 €
Total			2 980 m		890 €



Tronçon AB : de très nombreux chemins existants



Tronçon AB : brèche à combler pour pérenniser le chemin derrière

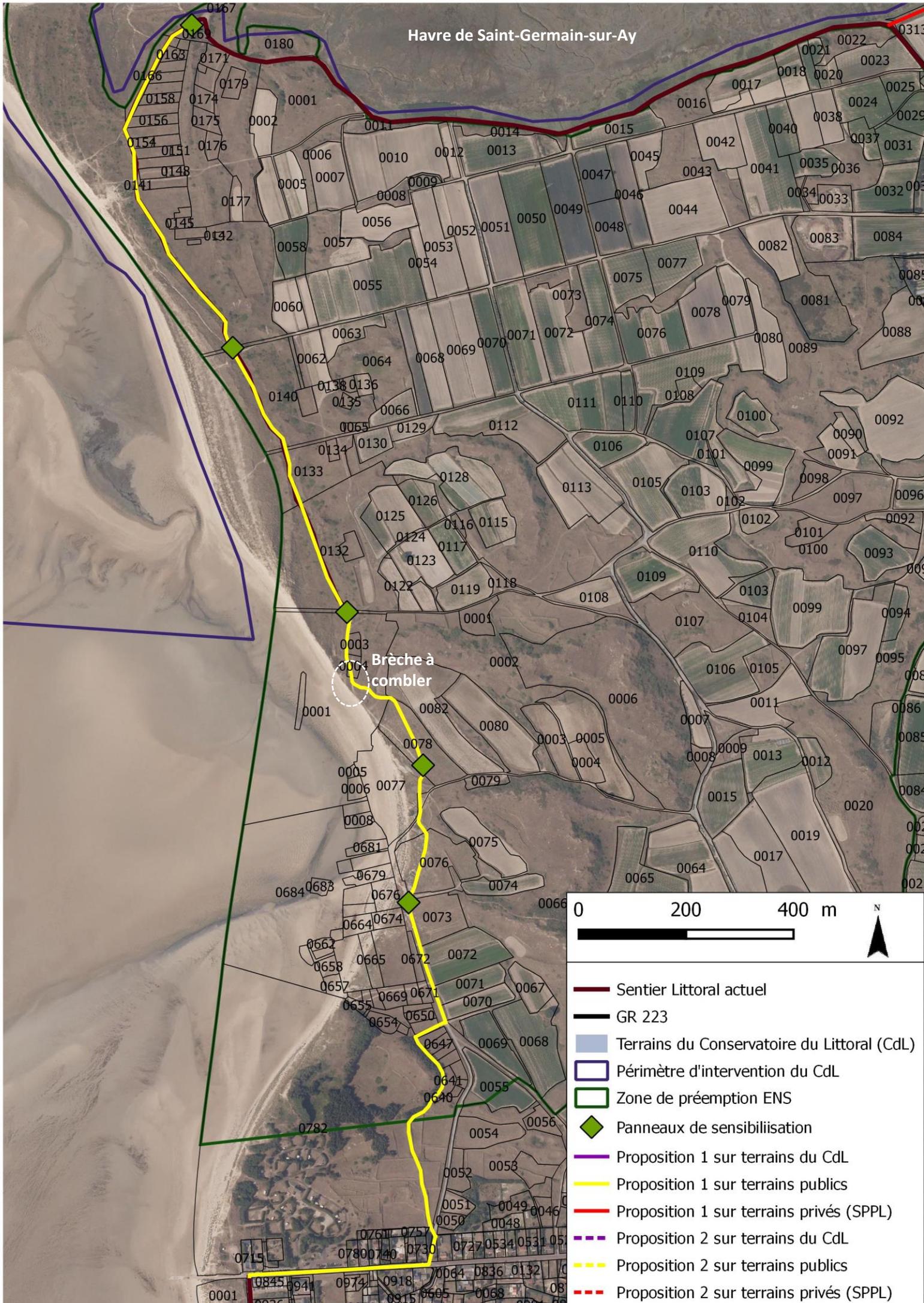


Tronçon BC : Sentier spontané derrière le camping, le long des fourrés de conifères

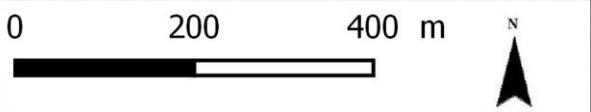


Tronçon CD : Boulevard de la mer (RD 394)

Havre de Saint-Germain-sur-Ay



Brèche à combler



- Sentier Littoral actuel
- GR 223
- Terrains du Conservatoire du Littoral (CdL)
- Périmètre d'intervention du CdL
- Zone de préemption ENS
- ◆ Panneaux de sensibilisation
- Proposition 1 sur terrains du CdL
- Proposition 1 sur terrains publics
- Proposition 1 sur terrains privés (SPPL)
- Proposition 2 sur terrains du CdL
- Proposition 2 sur terrains publics
- Proposition 2 sur terrains privés (SPPL)

9. PIROU : tout le long de la côte

NATURE DE LA DIFFICULTE



Pas de sentier littoral ni de GR® sur Pirou. Des chemins littoraux existent pourtant.

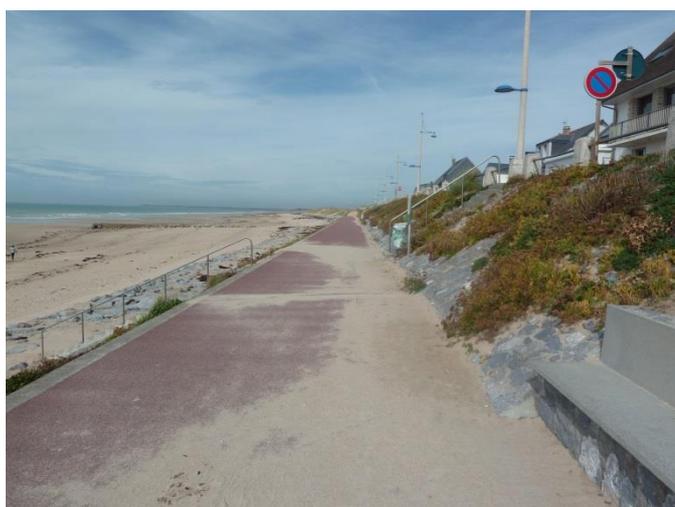
SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Zone Natura 2000 directive Habitats ZNIEFF de type I

PROPOSITION

Il existe des chemins communaux déjà fréquentés dans les dunes, puis la promenade Emile Giard et le sentier de l'ENS des dunes de Pirou. Il suffirait d'indiquer ces chemins avec un balisage soutenu et d'attirer l'attention sur la fragilité des dunes grâce à des panneaux



La promenade Emile Giard peu être utilisée comme cheminement littoral

Intérêt de la proposition



- Identifier un cheminement littoral sur les dunes de Pirou et pour permettre de transférer le GR® dessus ou d'en faire une variante

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Les chemins communaux et départementaux existent déjà



Le cheminement dans les dunes communales nécessite d'être davantage guidé

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Chemin plus ou moins existant dans les dunes	Commune de Pirou	2 600 m	7 panneaux	175 €
BC	Promenade Emile Giard		1 200 m	-	0 €
CD	Chemin existant dans l'espace naturel sensible	Département de la Manche	1 550 m	3 panneaux	75 €
Total			5 350 m		250 €



10. PIROU/GEFFOSSES : 2 parcelles de part et d'autre de la limite communale

NATURE DE LA DIFFICULTE



Pas de SPPL instaurée ni sur Pirou, ni sur Geffosses. Les randonneurs arrivent à passer en crête de dune, ce qui est à éviter ou sur la plage.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Zone Natura 2000 directive Habitats
ZNIEFF de type I

PROPOSITION

Ces deux parcelles correspondent à un ancien parc à lièvres : elles sont clôturées ce qui oblige les promeneurs à marcher en crête de dune. Des déchets y sont de surcroît entreposés. La meilleure solution est l'acquisition de ces deux parcelles puisqu'elles sont situées entre des dunes propriétés communales et CdL au Sud et des dunes départementales au Nord. La parcelle Nord sur Pirou est comprise dans la zone de préemption au titre des ENS mais pas dans le périmètre d'intervention du CdL tandis que c'est exactement l'inverse pour la parcelle Sud sur Geffosses. Il pourrait y avoir, dans un premier temps, une harmonisation de ces zones.

Une autre solution consiste à modifier le tracé de la SPPL par une procédure d'enquête publique pour le faire passer en arrière de la crête de dune, au-delà de l'emprise des 3 mètres de la SPPL de droit.



Parcelles concernées par la proposition d'acquisition

Intérêt de la proposition



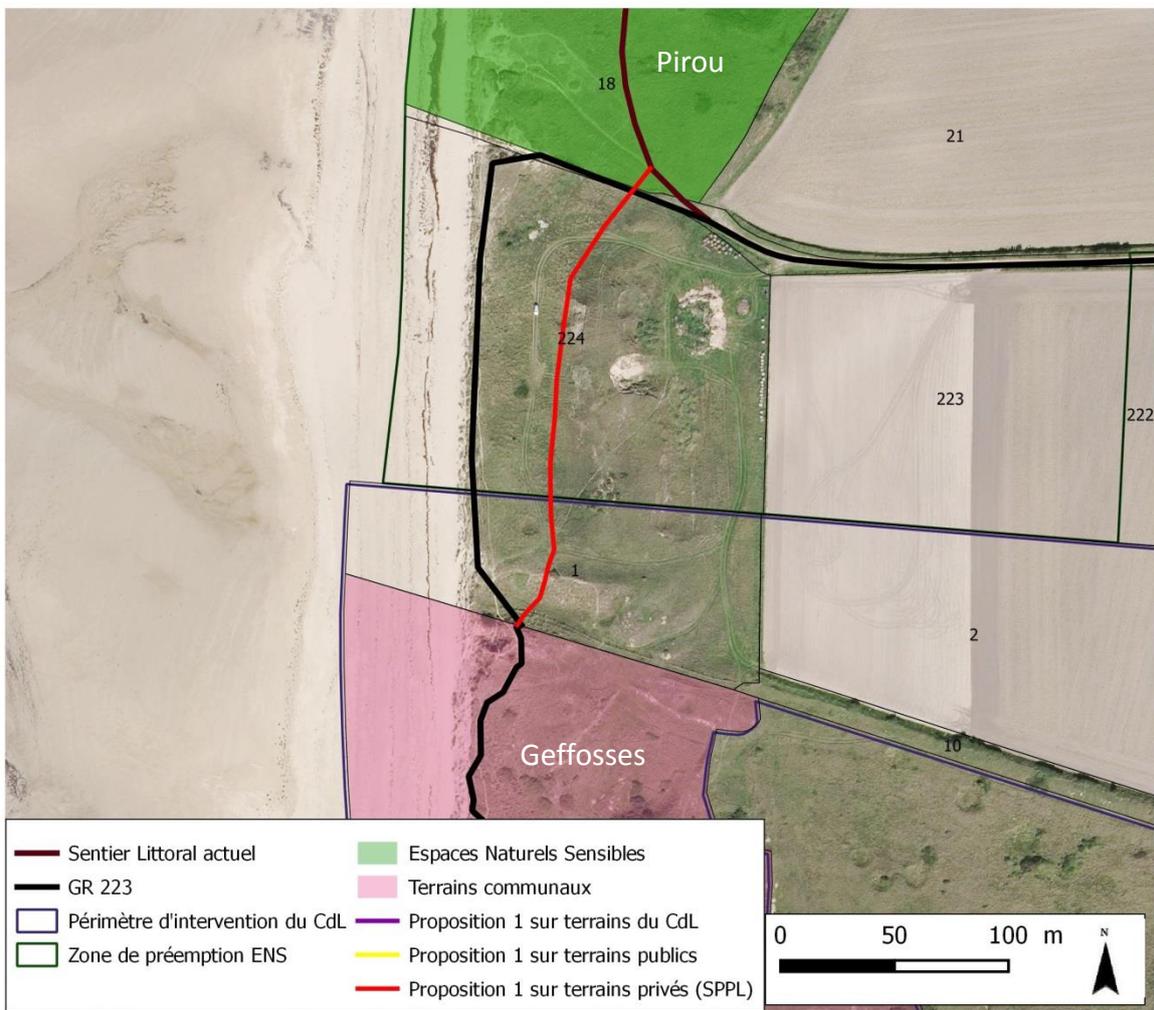
- Remise en état des parcelles et maîtrise continue du massif dunaire
- Supprimer le cheminement des promeneurs en crête de dune

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Nécessite une acquisition foncière ou une modification du tracé de la SPPL sur 2 communes avec procédure d'enquête publique et arrêté préfectoral

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Création d'un sentier derrière la crête de dune après acquisition foncière des parcelles AC 1 (Geffosses) et BL 224 (Pirou) ou modification du tracé de la SPPL	Privé	220 m	Marquer le cheminement par une tonte	200 €



11. ANNEVILLE-SUR-MER : passage dans le cordon dunaire fragile

NATURE DE LA DIFFICULTE



Impact négatif du piétinement sur le cordon dunaire ce qui favorise l'érosion

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Cordon dunaire fragile
Zone Natura 2000 directive Habitats
ZNIEFF de type I

PROPOSITION 1

Afin d'éviter la dégradation de la végétation qui accentue l'érosion dunaire, il est souhaitable de canaliser les randonneurs sur un unique sentier. Pour cela, une simple barrière basse en bois peut marquer visuellement l'entrée du sentier. Des panneaux permettant d'informer les randonneurs qu'ils circulent sur un cordon dunaire fragile seront aussi installés aux principaux accès.

Intérêt de la proposition



- Protéger le cordon dunaire

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Cordon dunaire communal et département

Des barrières basses de chaque côté permettraient une meilleure visualisation des entrées du sentier



Multiplication des sentiers dans la dune aux abords de la cale d'Anneville-sur-Mer

La multiplication des sentiers dans la dune aux abords de la cale d'Anneville sur Mer est bien perceptible en prenant de la hauteur : le sentier en noir doit être privilégié et mieux indiqué

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Marquer l'emprise du cheminement et sensibiliser les randonneurs à la fragilité des dunes	Commune d'Anneville-sur-Mer (+ quelques parcelles départementales)	2 500 m	Pose d'une barrière basse en bois de chaque côté de la cale d'Anneville-sur-Mer 6 panneaux + 6 supports	750 €